

Date de dépôt : 3 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Prévention de la pandémie : à quels indicateurs nous fions-nous ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le professeur Pittet indiquait à la fin de l'automne que chaque citoyen devrait utiliser un flacon de gel hydroalcoolique chaque semaine (Le Temps, 27.10.2020). En parallèle, parmi les mesures barrières, la population est invitée à changer de masque toutes les 4 heures (TDG, 21.01.2021). Aucun de ces éléments n'est publié par l'Etat parmi les indicateurs clefs de la pandémie.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quels sont les indicateurs utilisés par le canton pour évaluer le suivi des mesures de prévention de la pandémie de COVID et en particulier l'utilisation de gel hydroalcoolique et de masques par la population ?***
- ***Quelle est l'évaluation de la consommation théorique nécessaire de gel hydroalcoolique et de masques sur le canton ?***
- ***Quelle est l'évaluation de la consommation réelle de gel hydroalcoolique et de masques sur le canton ?***
- ***Quelle est l'évaluation de la consommation théorique et réelle de gel hydroalcoolique et de masques au sein de l'Etat ?***
- ***Quelles mesures sont entreprises pour garantir l'utilisation de suffisamment de masques et de gel hydroalcoolique ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il n'existe pas d'indicateurs cantonaux qui permettent d'identifier les quantités de masques et de solutions désinfectantes (solution hydro-alcoolique; SHA) utilisés par la population.

Ces deux articles peuvent être achetés dans de nombreux commerces ainsi que sur Internet. Il n'y a plus de pénurie et les prix pratiqués actuellement sont pratiquement ceux qui prévalaient avant la pandémie.

Si de telles données existaient, elles seraient peu représentatives notamment du fait que, entre le télétravail et la fermeture/ouverture de divers lieux, les besoins de matériel de protection sont en continuelle fluctuation. Il est, de plus, rappelé que le lavage des mains à l'eau et au savon est aussi efficace que l'emploi de la SHA et doit être privilégié autant que possible.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA